

## LETTRES OUVERTES AUX EQUIPEURS DE VOIES D'ESCALADE DANS LES GORGES DE L'ARDECHE

En 2006, des équipements d'itinéraires d'escalade ont été réalisés sans autorisation sur la falaise d'Autridge dans la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche (RNGA). Le CDFME 07 avait alors émis un communiqué invitant les équipiers à cesser leurs agissements, et à prendre contact avec notre comité.

En effet, l'escalade au sein de la RNGA est une activité réglementée par un arrêté inter-préfectoral stipulant notamment que tout aménagement de voies d'escalade doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du CDFME 07 qui, selon son avis, transmettra ou non au gestionnaire de la RNGA (le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche - SGGA), seul habilité à en donner l'autorisation finale.

Le comité ayant rencontré ces équipiers avait, à l'issue d'un vote, émis un avis défavorable à la poursuite des équipements. Ce refus était alors motivé par plusieurs raisons :

- le comité ne souhaitait pas cautionner le non-respect d'une réglementation,
- les équipements effectués ne correspondaient pas à sa philosophie d'équipement dans les gorges,
- le comité refusait toute forme de politique du fait accompli.

Aujourd'hui, force est de constater :

- que les équipements ont continué
- que la fréquentation s'est accrue, conférant au site une forte notoriété
- que ce site revêt un caractère exceptionnel pour l'escalade en France
- que la contre-publicité initiée par certains a conduit à une incompréhension totale par les usagers du site, de la position du CD FFME 07.

Aussi, sachant que les priorités du CDFME 07 sont avant tout d'œuvrer pour le développement de la pratique, et d'en accompagner l'évolution, tout en respectant les impératifs environnementaux, il a été amené à reconsidérer sa vision des choses. Conscient de l'intérêt pour la pratique et les pratiquants que présentent de tels sites, le CDFME 07, par délibération du comité directeur du 19/05/08, a demandé au gestionnaire de la Réserve naturelle l'officialisation de l'intégralité des itinéraires de la falaise d'Autridge.

De plus, par la même délibération, et suite aux nombreuses demandes d'équipement, le CDFME 07 a demandé l'autorisation d'aménager 20 nouveaux itinéraires sur la falaise d'Ebou, dans les gorges de l'Ardèche.

Ces demandes doivent être perçues comme des engagements forts de notre structure en faveur du développement cadré de l'activité.

Toutefois :

- le CDFME 07 rappelle qu'aucun équipement sur ces sites ne devra se faire sans que le gestionnaire de la Réserve ait donné son accord (en conformité avec le règlement intérieur de la RNGA)

### **Comité Ardèche Montagne Escalade**

2, rue Pierre Filliat 07000 PRIVAS

Tél/Fax : 04 75 64 85 54

E Mail : [info.cd07@ffme.fr](mailto:info.cd07@ffme.fr) Web : <http://cdffme07.fr>

## LETTRES OUVERTES AUX EQUIPEURS DE VOIES D'ESCALADE DANS LES GORGES DE L'ARDECHE

-le CDFME 07 rappelle que ces sites se situent sur un espace d'une richesse paysagère et environnementale exceptionnelle et qu'il ne s'opposera en aucun cas à la prise de mesures avérées visant à préserver la biodiversité du site

-le CDFME 07 organise courant juin une réunion à laquelle sera invité l'ensemble des équipateurs intéressés par les sites des gorges de l'Ardèche. L'ordre du jour portera sur la définition d'une politique de développement de l'escalade dans les gorges et sur la place de chacun dans l'équipement de nouvelles voies. Tous les équipateurs sont conviés à cette réunion.

-le CDFME 07 considère les équipements sans autorisation comme une appropriation de l'espace public par des individus peu soucieux de s'insérer dans la dynamique locale de l'escalade. Il informe les équipateurs agissant de la sorte que non seulement ils décrédibilisent la communauté des grimpeurs mais qu'en plus ils mettent en péril les relations de confiance construites avec nos partenaires institutionnels (en particulier le SGGA) et par là même, l'avenir de l'escalade dans de telles zones.

- les demandes d'autorisation émise par le CDFME 07 à la RNGA pour les sites d'Autridge et Ebou ne sont donc bien évidemment en aucun cas à percevoir comme un cautionnement a posteriori de l'équipement non autorisé.

Nous demandons donc aux équipateurs de CESSER tout équipement non autorisé par le CDFME 07 et la Réserve Naturelle dans les gorges de l'Ardèche et à venir se faire entendre à cette réunion. Dans le cas contraire ils inscriraient leurs actes dans une logique de profit individuel et non dans la démarche collective qui prévaut aujourd'hui au maintien et au développement de l'escalade.

Le comité directeur du CDFME 07

Pour participer à la réunion qui aura lieu en juin vers Vallon Pont d'Arc, merci de prendre contact avec le cdffme 07 ([info.cd07@ffme.fr](mailto:info.cd07@ffme.fr))

### **Comité Ardèche Montagne Escalade**

2, rue Pierre Filliat 07000 PRIVAS

Tél/Fax. : 04 75 64 85 54

E Mail : [info.cd07@ffme.fr](mailto:info.cd07@ffme.fr) Web : <http://cdffme07.fr>